

**Zeitschrift:** Cahiers du Musée gruérien  
**Herausgeber:** Société des Amis du Musée gruérien  
**Band:** 11 (2017)

**Artikel:** Les animaux et l'Eglise : bénies soient les bêtes?  
**Autor:** Rime, François  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1048088>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 02.05.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



Les animaux et l'Eglise

## Bénies soient les bêtes ?

*Faune qui peuple l'arche de Noé, agneau pascal, âne qui porte Jésus en triomphe à Jérusalem, brebis perdue : les animaux sont très présents dans la Bible. Ils ornent également les tympans des cathédrales ou les enluminures des manuscrits, les vitraux ou les chapiteaux des colonnes. Mais au quotidien, quelle place leur fait l'Eglise ? Et, plus particulièrement, sont-ils dignes d'être bénis, et de quelle manière ? Eclairage avec quelques exemples issus des pratiques fribourgeoises.*

Si les animaux sont souvent mentionnés dans la religion chrétienne, leur importance est avant tout symbolique. Eric Baratay, spécialiste du rapport entre Eglise et animaux, le précise : « Les animaux ne sont pas considérés pour eux-mêmes mais pour les attributs ou les capacités adaptés au rôle à tenir. Ils sont réduits à cette fonction et s'effacent derrière le symbole présenté, le ministère rempli, la leçon véhiculée. Ils ne sont qu'un signe, un instrument de la Providence dont l'entité est restreinte au message à transmettre<sup>1</sup>. » Ainsi, jusqu'à il y a peu, l'Eglise considérait l'animal plutôt comme médiateur que comme être vivant, et donc toujours en relation avec l'homme. Il n'est donc pas étonnant que les animaux soient associés à la vie des saints. Nous n'allons pas ici en faire la liste exhaustive mais citer quelques saints particulièrement importants dans la région des Préalpes fribourgeoises, qui étaient invoqués spécifiquement pour protéger certains animaux<sup>2</sup>.

### Des saints et des bêtes

Ainsi, saint Roch, qui venait de Montpellier et qui s'était occupé des pestiférés, lui-même atteint du mal qu'il essayait de guérir chez les autres, et que seul le chien de chasse du seigneur du voisinage venait trouver, est invoqué contre les épidémies, notamment celles qui touchent les animaux, tout comme saint Sébastien, qui lui est souvent associé. Saint Gorgon était un protecteur du bétail, comme saint Sylvestre et surtout saint Antoine l'Ermite fêté le 17 janvier. « Son culte s'expliquerait par la spécialité de l'ordre des antonins, gardiens de son tombeau dans le Dauphiné, qui soignaient les malades du "mal de saint

<sup>1</sup> BARATAY, Eric : *Des bêtes et des dieux*, Paris, 2015, p.36.

<sup>2</sup> Nous ne reprenons pas saint Garin et saint Sylvestre déjà présentés plus en détail dans les articles de Jacques Rime et Franziska Werlen.

Antoine” ou ergotisme du seigle. Antoine devint ainsi un saint contre les épidémies diverses, ce qui aurait facilité son invocation comme extincteur d'épizooties et protecteur des animaux<sup>3</sup>. » Des bénédictions de sel, des messes pour la protection du bétail, des offrandes de jambons étaient associées à son culte : on retrouve le saint par exemple à La Villette, dans la gorge de l'Evi, sur la route des Prés-d'Albeuve, à Kappelboden, où les armaillis le priaient pour le succès de la saison d'alpage, et surtout à la chapelle Saint-Antoine (Buchenkapelle), au sommet de la colline boisée entre Dirlaret et Planfayon. Lors d'une eucharistie célébrée chaque mois de janvier, aux alentours de la Saint-Antoine, le prêtre bénit les chevaux et les chiens<sup>4</sup>. On retrouve de telles coutumes au Tessin, à Arbedo, où des chevaux sont également bénis<sup>5</sup>.

Etonnamment, François d'Assise, l'un des saints les plus associés aux animaux, est peu présent dans les montagnes fribourgeoises, hormis pour la Gruyère, à la chapelle de la Monse à Charmey et à l'église de Neirivue. Est-ce à cause de la relative méfiance du clergé à son égard, comme le prétend Eric Baratay ? « Son exemple est longtemps toléré par l'Eglise, mais comme une exception marginale, inaccessible aux communs<sup>6</sup>. »

### Des bénédictions n'ayant laissé que peu de traces

Outre les fêtes des saints et les cérémonies associées au calendrier liturgique comme les Rogations (trois jours de processions à l'intérieur du périmètre paroissial pour la protection des champs), d'autres cérémonies de bénédiction avaient lieu durant l'année. On sait qu'au XVII<sup>e</sup> siècle, des bovins étaient bénis à l'intérieur même de la basilique Saint-Denis à Paris ! A la même époque, « la bénédiction des troupeaux est connue dans de nombreuses régions : en Savoie, elle s'effectue en juillet dans les alpages, et dans le comté de Nice, aux fêtes de saint Bathélemy et de saint Eloi<sup>7</sup>. »

Et dans les Préalpes fribourgeoises ? Un des plus anciens témoignages relevé par Jacques Rime est lié à l'oratoire de l'Evi, au-dessus de Neirivue, et apparaît pour la première fois dans un testament du 30 octobre 1725. Le testateur, qui attribuait à Notre-Dame des Ermites de l'avoir préservé lors d'une chute dangereuse, demandait au chapelain de Neirivue de se rendre à l'Evi chaque année pour y réci-

<sup>3</sup> RIME, Jacques : *Le baptême de la montagne, Préalpes fribourgeoises et construction religieuse du territoire (XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)* (titre provisoire), thèse d'habilitation en cours, version de juin 2017, p. 89.

<sup>4</sup> BUR, Regula : « Segen und Geselligkeit im Wald », *Freiburger Nachrichten*, 21 janvier 2013 ; MÜLHAUSER, Erwin : « Antoniusfest im Buechschäppeli », *Volkskalender*, 96 (2005), pp.42-44, cité par RIME, Jacques : *op. cit.*, p. 123.

<sup>5</sup> *La Liberté*, 7 février 1966, p. 6.

<sup>6</sup> BARATAY, Eric, *op.cit.*, p. 152.

<sup>7</sup> BARATAY, Eric : *L'Eglise et l'animal* (France, XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle), Paris, 1996, pp. 44-45.



Les Paccots, bénédiction d'un troupeau par l'abbé Bernard Kolly, 1937  
 ©Photo Glasson Musée gruérien  
 MG-22620

ter la litanie de la Vierge ainsi que le *Salve Regina*. Le prêtre devait l'annoncer en public, afin de permettre à des fidèles de l'accompagner<sup>8</sup>. La gorge de l'Evi était un passage obligé, mais dangereux, pour monter à l'alpage. Dans un témoignage du début du XIX<sup>e</sup> siècle, l'écrivain Hubert Charles note : « Le curé, l'aspersoir à la main, attend [les vaches] au passage et leur donne la bénédiction<sup>9</sup>. »

Une autre tradition liée à la montée à l'alpage à la chapelle du hameau de Rufenen (paroisse de Planfayon) est attestée depuis 1649. « Ses saints patrons sont des protecteurs de troupeaux : le pape Sylvestre et l'abbé Wendelin. Lors de la montée sur l'alpe, le sanctuaire était visité par les bergers, qui mettaient leurs troupeaux sous la protection de ces saints. Un comptage du début du XIX<sup>e</sup> siècle dénombreait le passage d'environ 1200 bêtes à cornes, chevaux et ânes et 400 ovins devant la chapelle<sup>10</sup>. »

Hormis ces témoignages relativement anciens, nous n'avons que très peu de traces de bénédictions d'alpages ou de troupeaux. Étonnant pour une région montagnaise et catholique, d'autant plus que d'autres contrées aux mêmes caractéristiques connaissent de multiples traditions, en particulier le Valais ou la Savoie. Ainsi, l'enquête de M<sup>gr</sup> Rendu pour le diocèse d'Annecy, effectuée en 1845, fait-elle allusion à de nombreuses pratiques : bénédictions avant la

<sup>8</sup> THORIN, Hubert : *Neirivue et son pèlerinage*, Fribourg, 1876, p. 56, cité par RIME, Jacques : *op. cit.*, p. 85.

<sup>9</sup> CHARLES, Hubert : *Course dans la Gruyère*, Paris, 1826, p. 75, cité par RIME, Jacques : *op. cit.*, pp. 85-86.

<sup>10</sup> RIME, Jacques : *op. cit.*, p. 84.

montée, messes pour la saison à une chapelle de hameau, bénédictions sur l'alpe, bénédictions depuis une chapelle d'alpage. La grande enquête diocésaine de l'évêché de Lausanne, Genève et Fribourg, effectuée en 1854, est, quant à elle, quasi muette sur de tels rituels, tout comme en leur temps le rapport de la visite pastorale de l'évêque Strambino de 1675 ou le volumineux *Dictionnaire historique et statistique des paroisses catholiques du canton de Fribourg* d'Apollinaire Dellion<sup>11</sup>.

Les bénédictions d'alpages ou de troupeaux ne semblent ainsi pas marquer les esprits. Elles font quelques apparitions fugaces dans les livres liturgiques du diocèse, notamment en 1841, mais restent très marginales. On a certes quelques témoignages indirects à travers les redevances que les bergers offraient aux prêtres pour les bénédictions, notamment dans certains villages de l'Intyamon aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, mais là encore, la pratique est loin d'être généralisée et fort peu médiatisée. Quelles pourraient être les raisons de cette discrétion des bénédictions dans les sources? Le Valais et la Savoie connaissaient des structures d'élevage plus communautaires, avec des alpages corporatifs, les villages d'altitude concentrant toute la population, y compris femmes et enfants, alors que les alpages fribourgeois étaient exploités de manière individuelle. Les rares témoignages fribourgeois font mention de bénédictions dans le village de départ ou au début de la montée. Cette observation est corroborée par les sources: citons, pour exemple, la bénédiction que donnait au début du XIX<sup>e</sup> siècle, le prêtre de Neirivue: « Au sortir du village, il aspergeait les troupeaux qui s'engageaient dans la dangereuse gorge de l'Evi<sup>12</sup>. » D'ailleurs, divers témoignages mentionnent que les aspersion d'eau bénite étaient aussi pratiquées par des laïcs. Un article de 1952 explique qu'avant le départ du troupeau, le grand-père « s'est avancé dans l'allée de l'étable et, d'une main tremblante, a jeté l'eau bénite sur ses bêtes »<sup>13</sup>. Cette rareté des bénédictions alpestres est-elle le signe que, en tout cas dans le canton de Fribourg, les prêtres sont longtemps restés distants de l'espace montagnard, qu'ils maîtrisaient mal?

Il est aussi possible que les fidèles montagnards aient peu fait appel aux bénédictions des prêtres car ils disposaient de toute une panoplie d'objets à fonction « apo-

<sup>11</sup> RIME, Jacques: *op. cit.*, p.101.

<sup>12</sup> CHARLES, Hubert: *op. cit.*, p. 78. Cette bénédiction a disparu en 1891, RIME, Jacques: *op. cit.*, p. 104.

<sup>13</sup> DESCLOUX, André-Philippe: « Hoé! Voyez la montagne! », in *Le Paysan fribourgeois*, 29 mai 1952, cité par RIME, Jacques: *op. cit.*, p. 104.



Enveloppe à béni distribuée par les capucins IG-5556-CAT

tropaïque» (pour éloigner le mal). Citons notamment les rameaux bénits, les «maïs» des chalets (jeunes hêtres mis près des maisons et des chalets lors de la Fête-Dieu pour les protéger), tous deux utilisés pour éloigner l'orage, les cloches de vaches et surtout le fameux «béni», de la fleur de foin bénite et donnée au bétail pour le protéger des maladies ou des mauvais sorts, voire utilisée pour guérir les enfants. La confection et la distribution de cet objet protecteur était souvent l'affaire des franciscains (capucins ou corde-

liers). «Ils récoltaient le futur béni auprès de certaines fermes amies [...] pour en composer de petits paquets, emballés d'une manière caractéristique dans du journal ou des feuilles usagées, voire même leurs propres cahiers d'étudiants<sup>14</sup>.» Les capucins particulièrement sollicités pour des bénédictions et autres exorcismes étaient d'ailleurs respectés même par les paysans protestants du Pays-d'Enhaut.

C'est au XX<sup>e</sup> siècle que l'on retrouve les plus nombreuses traces de bénédiction sur les alpages. Citons, parmi d'autres, le cas bien connu du curé Bernard Kolly, qui officia à Châtel-Saint-Denis de 1925 à 1953. A de nombreuses reprises, le bulletin paroissial signale ses visites sur les alpages de la paroisse. La tradition de visite sur l'alpe a perduré dans la paroisse après la mort de l'abbé Kolly. L'abbé Jacques Rime a lui-même été appelé pour bénir, à la suite du curé Alfons Zahnd, l'alpage du Tosse au-dessus de La Villette.

Ainsi, on constate que ce geste de bénédiction n'est pas anodin, mais aussi que le statut des animaux reste ambigu et ne fait pas l'unanimité chez les catholiques, même si la récente encyclique du pape François *Loué sois-tu, sur la sauvegarde de la maison commune*, tente d'atténuer l'anthropocentrisme chrétien: «Chaque créature reflète quelque chose de Dieu et a un message à nous enseigner. [...] J'invite tous les chrétiens à expliciter cette dimension de leur conversion, en permettant que la force et la lumière de la grâce reçue

<sup>14</sup> RIME, Jacques: *op. cit.*, p. 78.

## La bénédiction des animaux domestiques

Si les bénédictions des animaux d'élevage, et principalement des bovins, existent depuis longtemps, il n'en va pas de même pour les animaux domestiques tels que les chiens et les chats : « Les cérémonies traditionnelles concernaient des bêtes bénies au même titre que les maisons, les bateaux, les récoltes ; il s'agit maintenant d'animaux reconnus en tant qu'êtres vivants à part entière et compagnons de l'homme<sup>15</sup> ». Nous n'avons pas de témoignages anciens de telles pratiques dans le canton de Fribourg et ces rituels s'avèrent plus communs dans les zones urbaines. Cependant, dans les années 2010, on signale des bénédictions d'animaux à la chapelle de la Monse à Charmey à la période de la Saint-François d'Assise (4 octobre), et, très récemment, à l'occasion de la fin de la rénovation du couvent des Cordeliers à Fribourg, le 25 septembre 2016. Une centaine d'animaux (chat, chiens, et deux ânes !), et plus de 200 personnes, ont assisté à cette cérémonie insolite. Le Père Pascal Marquard l'explique ainsi : « Certains ont cru qu'il s'agissait d'une blague. Mais il y a un sens profond derrière ce geste. Dans le *Cantique de frère soleil*, François d'Assise louait la Création. Or, les animaux font aussi partie de la Création. On bénit bien les motos à la cathédrale. Pourquoi pas les animaux ?<sup>16</sup> » Ce à quoi le prévôt Ducarroz, « bénisseur » lors de la messe des Centaures, répondit : « Je n'ai pas béni les motos, mais les motards, à savoir des personnes humaines perchées sur leurs motos<sup>17</sup>. »



Journée portes ouvertes aux Cordeliers à Fribourg, le 25 septembre 2016. Les gens viennent à l'église avec leur animal de compagnie pour le faire bénir © Lib/Vincent Murith

s'étendent aussi à leur relation avec les autres créatures ainsi qu'avec le monde qui les entoure, et suscitent cette fraternité sublime avec toute la création, que saint François d'Assise a vécue d'une manière si lumineuse<sup>18</sup>. »

<sup>15</sup> BARATAY, Eric : *L'Eglise et l'animal...* op. cit., pp. 283-284.

<sup>16</sup> MARADAN, Nicolas : « Bénis soient chiens et ânes », *La Liberté*, 26 septembre 2016, p. 15.

<sup>17</sup> Lettre de lecteur du chanoine Claude DUCARROZ, *La Liberté*, 29 septembre 2016.

<sup>18</sup> Pape François, *Lettre encyclique Laudato si'*, alinéa 221, Rome, 2015, pp. 167-168.